

## Rabo Compte à Vue

Commercialisé par Rabobank.be, partie du Coöperatieve Rabobank U.A. (en court: Rabobank)

### Informations clés du produit

Le Rabo Compte à Vue est un compte de dépôt ouvert automatiquement au début de votre relation client chez Rabobank.be. Ce compte vous permet d'effectuer vos virements entre vos produits Rabobank.be et les comptes d'autres institutions financières. Cette fiche contient des informations clés du produit. Lisez-là attentivement avant d'ouvrir un Rabo Compte à Vue.

#### 1. Conditions

- L'ouverture du Rabo Compte à Vue peut se faire sur le site internet de la banque.
- Compte réservé à un usage internet.
- Dépôt minimum: 0 euro      Dépôt maximum: aucun
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via web banking
- Votre compte ne peut avoir un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

#### 2. Rémunération du compte

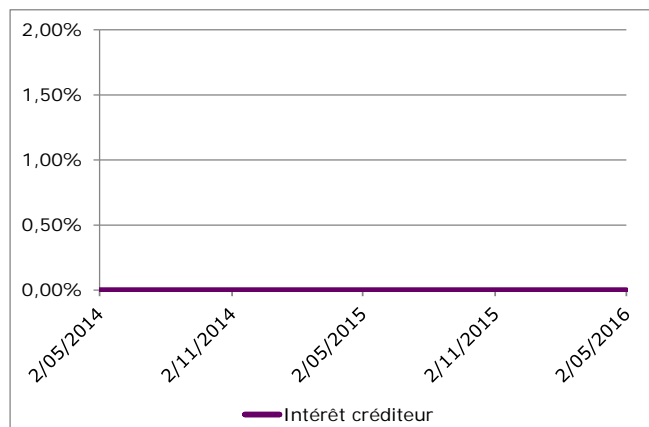
**Intérêts créditeurs: 0,00% sur base annuelle**

L'**intérêt créditeur** s'applique sur le solde créditeur du Rabo Compte à Vue et est acquis à partir du jour du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt créditeur peut être modifié par la banque à tout moment.

Les taux d'intérêts du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

L'intérêt créditeur sera versé sur votre compte avec comme date valeur le 1<sup>er</sup> janvier ou quand le compte est clôturé.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt créditeur



**Intérêts débiteurs: 10,00% sur base annuelle**

Votre Rabo Compte à Vue ne peut avoir un solde négatif. Vous-même ne pouvez pas effectuer des virements d'un montant supérieur au solde créditeur disponible sur le compte. Il est possible que, dans certaines conditions propres aux spécifications techniques d'un produit, un décompte ou un règlement soit supérieur au solde créditeur et entraîne ainsi un solde débiteur (p. ex. lors d'achat de titres).

Un **intérêt débiteur** est dû sur la totalité de ce solde débiteur, lequel est appliqué à partir du jour où est apparu ce solde débiteur jusqu'au jour de l'acquittement de ce solde débiteur. La banque peut changer le tarif de l'intérêt débiteur à tout moment.

Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

L'intérêt débiteur est imputé 4 fois par an, toujours le premier jour de chaque nouveau trimestre.

Vu que les conditions du Rabo Compte à Vue n'acceptent aucun solde débiteur, les éventuelles situations de débit doivent être acquittées par le client dans les plus brefs délais.

4. Frais	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Frais de gestion               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ouverture: gratuite</li> <li>○ Fermeture: gratuite</li> <li>○ Décompte annuel: gratuit</li> </ul> </li> <li>✓ Assurance éventuelle: n.a.</li> <li>✓ Coûts éventuels d'envoi de courrier et autres coûts: gratuit</li> </ul>	
5. Fiscalité	
<p>Tous les intérêts créditeurs éventuellement payés sont soumis au précompte mobilier belge de 30%, lequel est automatiquement retenu à la source par la banque. Un timbre fiscal légal est imputé lors du paiement de chaque intérêt créditeur ou lors de la retenue d'un intérêt débiteur. Le montant de ce timbre fiscal s'élève à 0,15 euro par paiement et est retenu automatiquement par la banque lors du paiement des intérêts.</p>	
7. Autres informations	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Rabo Compte à Vue a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment.</li> <li>✓ Les opérations admises au départ d'un Rabo Compte à Vue sont:               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des virements internes ou des ordres permanents via internet vers d'autres comptes chez Rabobank.be</li> <li>▪ Des virements externes ou des ordres permanents via internet vers tous les comptes bancaires externes (en Belgique ou en Europe) connectés à la plateforme de paiement SEPA.</li> <li>▪ Souscrire des Comptes à terme via internet.</li> </ul> </li> <li>✓ Les opérations suivantes <b>ne sont pas possibles</b> au départ d'un Rabo Compte à Vue:               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Domiciliations/encaissements automatiques</li> <li>▪ Les virements internationaux vers des comptes non connectés à la plateforme de paiements SEPA</li> <li>▪ Toutes les opérations cash</li> <li>▪ Opérations par le biais d'une carte de débit et/ou crédit.</li> <li>▪ Opérations par chèques ou par autres applications de paiement non soutenues.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le règlement complet de la banque concernant les comptes à vue peut être consulté/obtenu gratuitement sur <a href="http://www.rabobank.be">www.rabobank.be</a></li> <li>✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page 'Nos produits' de notre site <a href="http://www.rabobank.be">www.rabobank.be</a></li> <li>✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Compliance Officer Rabobank.be Uitbreidingstraat 86 / 3 2600 Berchem Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques – Crédit - Placement (<a href="http://www.ombfin.be">www.ombfin.be</a>)</li> </ul>